

Hochschulstrasse 17  
Case postale 7475  
3001 Berne  
Téléphone 031 635 48 02  
Fax 031 635 48 14  
Obergericht-Zivil.Bern@justice.be.ch  
www.justice.be.ch/obergericht

## **Liste des circulaires de la Section civile**

---

<b>No</b>	<b>remplace</b>	<b>Titre</b>
		<b>Droit transitoire</b>
<b>1</b>	(a18)	<b>Sur l'établissement et la preuve de l'indigence au sens de l'art. 117, let. a CPC et de l'art. 111, al. 1 LPJA</b>
<b>2</b>	(a26)	<b>Le droit à la consultation et à la remise de dossiers de procès civils</b>
<b>3</b>	(a6 et a23)	<b>Procédure de recours</b>
<b>4</b>	(a19)	<b>Les frais d'interdiction des handicapés mentaux ayant atteint l'âge de la majorité</b>
<b>5</b>	(a 7)	<b>La communication des jugements prononçant le divorce et de ceux prononçant l'annulation du mariage, respectivement la dissolution et l'annulation d'un partenariat enregistré aux offices de l'état civil et aux autorités tutélares</b>
<b>6</b>	(a15)	<b>La communication faite aux offices de l'état civil et autres destinataires lors d'un jugement déclaratif de paternité ou d'une déclaration de reconnaissance de paternité devant le juge</b>

- 7 (a17) **Les indemnités de partie en matière de mainlevée de l'opposition**
- 8 (a28) **Les frais judiciaires dans la faillite (circulaire B 7 de l'autorité de surveillance en matière de poursuite et faillite)**
- 9 (a20) **L'avance de frais à fournir en application de l'art. 169, al. 2 LP en procédure de faillite (circulaire B 6 de l'autorité de surveillance en matière de poursuite et faillite)**
- 10 (a22) **L'indication des voies de droit dans les jugements de faillite (art. 171 LP)**
- 11 (a29) **La constatation du retour à meilleure fortune, art. 265a, al. 1 à 3 LP ; la répartition des rôles entre parties et l'obligation d'avancer les frais : Circulaire annulée, cf. arrêt 5A\_295/2013 du 17 octobre 2013**
- 12 (a27) **L'exécution forcée par les employés des offices des poursuites et des faillites (circulaire C 5 de l'autorité de surveillance en matière de poursuite et faillite)**
- 13 (a16) **L'entraide judiciaire internationale en matière civile**
- 14 (a21) **Recueil de jugements rendus par les tribunaux suisses en application de deux conventions internationales**
- 15 (a 5) L'annulation de cédules hypothécaires : Circulaire annulée
- 16 (a11) Consignation de loyers ou de fermages (publication suit)
- Fixation (a24) de la pratique La détermination de la valeur litigieuse dans une procédure d'expulsion (traduction française en cours)